

● (1450)

L'INDUSTRIE

LES TEXTILES—LA POSSIBILITÉ DE RÉDUIRE LES IMPORTATIONS AFIN D'AMÉLIORER LE SORT DES TRAVAILLEURS—L'ATTITUDE DU GOUVERNEMENT

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de l'Industrie et du Commerce.

Au cours de la fin de semaine dernière, j'ai rencontré le directeur du Centre de main-d'œuvre de Montmagny, et celui-ci m'a déclaré que le taux de chômage se situe présentement à 20 p. 100 dans la région de la Côte sud, à cause de nombreuses mises à pied dans les usines de textiles. Est-ce que le ministre pourrait dire à la Chambre s'il entend prendre des mesures très rigoureuses dans un avenir prochain, afin de limiter les importations de textile à 33 p. 100 des besoins de la consommation canadienne, ce qui serait de nature à protéger nos industries et les emplois de nos ouvriers?

[Traduction]

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre de l'Industrie et du Commerce): J'ai répondu en comité à certaines questions qu'on m'a posées sur les divers aspects du problème des textiles et j'ai répondu aussi à celles qui m'ont été posées ici à la Chambre. Si je me souviens bien, j'ai dit au député, il n'y a pas longtemps, que deux ou trois groupes de fonctionnaires cherchent actuellement ce qu'on peut faire pour régler ce problème. Aussitôt que possible, dès que nous aurons tous les renseignements, nous déciderons des mesures que nous pourrions prendre. Malheureusement, je ne puis pas actuellement dire quelle politique nous adopterons.

[Français]

M. Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire.

Est-ce que le ministre pourrait dire à la Chambre si le niveau des importations qui se sont faites au cours des 12 derniers mois ont dépassé le seuil recommandé par la Commission du textile, et que c'est en raison de ces importations trop massives que l'industrie du textile est dans une mauvaise situation présentement?

[Traduction]

M. Jamieson: Étant donné qu'il y a un si grand nombre de produits textiles en cause, j'aimerais mieux répondre par écrit au député et le mettre au courant des différentes catégories de produits et de la quantité des importations. Si je me souviens bien, le chiffre des importations en provenance des pays où l'on dit que le coût de production est bas a augmenté, mais il faudrait que j'examine la statistique pour savoir si cette augmentation est importante ou seulement marginale, et je fournirai ces chiffres au député.

* * *

LA CONSTITUTION CANADIENNE

LES PROPOS DU MINISTRE DE LA JUSTICE AU SUJET DE LA PÉRENNITÉ DE L'ACTE DE L'AMÉRIQUE DU NORD BRITANNIQUE—DEMANDE D'EXPLICATIONS

M. Andrew Brewin (Greenwood): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au premier ministre. Le ministre de la Justice énonçait-il la politique du gouvernement lorsqu'il a dit, selon les comptes rendus, qu'après le rapa-

Questions orales

trierement—sujet que le premier ministre a récemment développé—l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, qu'il a décrit comme étant le cœur de la constitution canadienne, restera où il est et ce qu'il est depuis 1867, c'est-à-dire une loi du Parlement du Royaume-Uni à Westminster? Autrement dit, il prendrait une apparence plus canadienne, mais demeurerait une loi britannique?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Je n'ai pas vu le compte rendu; j'aimerais le voir et parler au ministre de la Justice. D'un point de vue historique, je suis sûr que la citation semble juste: si une loi était vraiment une loi, elle demeure une loi du Parlement britannique. Le nœud de la question—et je crois que je l'ai exposé clairement il y a une couple de semaines—est ceci: le rapatriement de la constitution signifiera que le Parlement britannique déclarera ce qu'il a déclaré pour les autres pays du Commonwealth au moment du Statut de Westminster, à savoir qu'il ne fera plus de lois pour le Canada. C'est essentiellement ce que nous essayons d'obtenir.

LA POSSIBILITÉ DE PROCLAMATION D'UNE NOUVELLE CONSTITUTION

M. Andrew Brewin (Greenwood): Je tiens d'abord à faire remarquer au premier ministre que la déclaration attribuée au ministre de la Justice figure dans la *Gazette* du 29 mars. Ma question supplémentaire est celle-ci: le premier ministre a-t-il pris connaissance des recommandations du comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes à propos d'un processus de repatriement de la constitution qui, de l'avis du comité, entraînerait automatiquement la proclamation d'une nouvelle constitution par le Canada?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Je n'ai pas étudié cette question dernièrement mais elle faisait partie de nombreux rapports examinés au cours des discussions qui ont abouti à la conférence de Victoria. Évidemment nous nous rendons compte, une fois le repatriement de la constitution effectué, que toute une série d'étapes pourraient être franchies, notamment celles sur une nouvelle répartition des pouvoirs, mais il serait prématuré de les étudier actuellement. On pourrait également formuler l'AANB dans une langue plus moderne, ce qui intéresserait peut-être les provinces. Les discussions qui ont précédé la conférence de Victoria ont exploré toutes ces possibilités. J'ai déjà déclaré à la Chambre que je ne voulais pas compliquer inutilement le processus de repatriement proposé actuellement en soulevant toutes sortes de questions. Une fois que la constitution sera véritablement canadienne, comme je l'ai déjà indiqué, nous pourrions évidemment envisager toutes ces étapes.

* * *

LES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES

PÉTROLE—L'ANNONCE DES NOUVEAUX PRIX—DEMANDE DE MAINTIEN DE LA PARITÉ AVEC LE TARIF DES É.-U.

M. James Gillies (Don Valley): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Quand les gouvernements fédéral et provinciaux termineront-ils leurs pourparlers et seront-ils en mesure d'annoncer un nouveau prix pour le pétrole intérieur brut vendu au Canada?